



**Madame Michèle RIVASI**  
**Députée européenne**  
**Parlement Européen**  
**Allée du Printemps**  
**F-67000 Strasbourg**

Strasbourg 4 février 2015

**OBJET : Dérives du développement de l'économie de la nuit ó souffrance et santé des riverains ó risque sociétal - concurrence entre les Villes européennes ó Demande d'entretien**

Madame la Députée,

Sur la recommandation de **Madame la Députée Michèle Striffler**, notre association et le réseau d'associations avec lequel elle est liée, s'adressent à vous, en votre qualité de membre de la Commission ENVI, Environnement, santé publique et sécurité alimentaire.

Ils souhaitent attirer votre attention sur un sujet qui touche tant la Santé que l'Environnement : **celui des dégâts collatéraux aujourd'hui notoirement causés par le développement non contrôlé de l'économie de la nuit, tant aux riverains des quartiers concernés que, plus généralement, à l'intérêt public.**

Vous trouverez **l'illustration ponctuelle et argumentée** de ce que représente un « développement non contrôlé de l'économie de la nuit », dans un courrier élaboré par l'association Calme Gutenberg, qui a précisément pour but de promouvoir la qualité de vie des habitants du centre ville de Strasbourg et qui lutte contre les nuisances nocturnes subies par la population de ce centre ville.  
Cf. annexe 1 en document joint.

Cette illustration témoigne d'un phénomène beaucoup plus général.

Comme les médias s'en font régulièrement l'écho, ce phénomène se manifeste dans **de nombreuses villes de France et d'Europe**. Autant de villes où **les associations de riverains se développent pour, comme celles qui vous écrivent, faire le même constat et exiger que les pouvoirs publics apportent les solutions qui s'imposent.**

De fait, encouragées par le lobby du monde de la nuit et **sous prétexte d'attractivité et de profit économique**, les villes européennes se sont livrées à une **véritable surenchère** pour accroître l'activité nocturne festive.

Cf. annexe 2 : **oNight Tourism in Europe : Berlin, Barcelone, Amsterdam, Parisö.**

[http://fetez-clairs.org/fileadmin/fetez-clairs\\_2.0/media/Etude\\_comparative\\_EuroCounciloftheNight\\_mai2014.pdf](http://fetez-clairs.org/fileadmin/fetez-clairs_2.0/media/Etude_comparative_EuroCounciloftheNight_mai2014.pdf)

Dès lors, le développement d'une industrialisation de la fête, développée dans des lieux totalement inappropriés, perturbe gravement depuis plusieurs années les conditions de vie des habitants.

Le phénomène prend une ampleur alarmante. Il heurte, en effet, les **exigences aujourd'hui prioritaires de respect de l'Environnement, de protection de la Santé des Citoyens, de Développement Durable et d'Aménagement du Territoire**. Par ailleurs, il génère **souvent un coût socio-économique élevé** en termes de Santé Publique, menace la mixité sociale des quartiers, voire l'équilibre du peuplement pluriel des quartiers concernés.

Or, nous constatons que **les institutions européennes ne s'en préoccupent visiblement d'aucune manière**.

En ce qui concerne la lutte contre bruit, **la directive 2002-49/CE** relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement (dite « zones calmes ») **ne vise que des bruits de la circulation**. Pourtant, les espaces piétonniers dominés par l'économie de la nuit s'étendent par décisions des Villes. Ils s'imposent aussi par le simple fait de situations d'attroupements fréquents, voire quotidiens, des consommateurs des bars ou restaurants sur la voie publique. Le bruit de la circulation n'est donc pas le seul fléau à combattre **et, pour tous les habitants de ces quartiers, le droit européen n'y est pour rien**.

Les collectivités publiques étouffent les appels à l'aide des victimes à grand renfort de **pseudo remèdes de type charte de vie nocturne ou opérations de médiation**. **Et quand les riverains demandent à dormir, on les accuse de vouloir faire mourir la nuit festive de leur ville au profit de celle d'une autre ville où la fête nocturne serait plus libre**. Autrement dit, la concurrence à l'attractivité de l'offre de vie nocturne s'établit, entre les Villes des Etats membres, sur le critère de laisser faire le bruit et l'alcoolisation.

**La directive 2002-49/CE impose de réserver des espaces idylliques**. Le symbole aurait tendance à laisser indifférents les Citoyens vivant et habitant dans tous ces quartiers dominés par le bruit que l'économie de la nuit sauvage déverse sur la voie publique. **Le symbole a même de quoi les fâcher** contre l'Europe quand ils constatent que le label « zone calme » pourrait être brandi par des Villes comportant, dans les faits, des « zones de pollution et de bruit » tacitement « légalisées », où les habitants n'auraient plus qu'à se résigner à subir leurs nuits infernales tout en espérant, à leurs risques et périls, non point y vivre mais y survivre.

Cf. annexe 3 : « **MANIFESTE pour la protection des citoyens contre le bruit : la directive européenne sur les zones calmes en question** ».

[http://www.vivre-paris.fr/docs\\_pdf/2011/manifeste\\_institutions\\_europeennes\\_fr.pdf](http://www.vivre-paris.fr/docs_pdf/2011/manifeste_institutions_europeennes_fr.pdf)

**La question est donc aujourd'hui de savoir si les institutions européennes peuvent rester indifférentes**.

**Aussi, les associations signataires de la présente lettre appellent d'urgence à intégrer les nuisances provoquées par l'animation nocturne dans le champ du droit européen et à établir des seuils et des limites horaires pour les bruits liés à l'économie de la nuit, ce dans l'ensemble des quartiers habités des villes européennes**.

Dans le contexte de contestations actuelles où la cohésion de l'Union européenne est menacée, les citoyens doivent retrouver confiance dans l'action politique et dans l'action européenne.

**Ils ont besoin de se savoir, non pas menacés, mais bien protégés par la législation européenne.**

Chacun peut espérer qu'elle lui garantisse un cadre de vie décent et conforme avec les principes fondamentaux que sont les Droits de l'Homme. Le droit au repos en fait partie.

Un certain nombre de ces citoyens ont voté pour des partis écologistes et **comprennent mal le silence de ce mouvement** sur le sujet de la pollution nocturne causée par une animation festive développée au **mépris de l'environnement, de la Santé Publique et d'un aménagement adapté du territoire.**

Ils n'ont rien contre le fait que les agents économiques du monde de la nuit fassent des affaires fructueuses, mais ils ne peuvent accepter que ces profits se fassent sur leur dos, au prix de leur santé, au mépris de l'intérêt général. Non plus qu'ils ne peuvent accepter que les finances publiques soient de plus en plus sollicitées pour promouvoir des nuits par trop agitées et en réparer les dégâts.

Nous vous sollicitons donc, Madame la Députée, aux fins d'un entretien qui nous éclairerait sur les leviers possibles pour faire connaître et reconnaître nos légitimes revendications, les soutiens que nous pouvons espérer et les partenaires auxquels nous pourrions nous adresser dans le but d'amener l'UE à se saisir de ces questions.

Dans l'espoir que vous accepterez de nous rencontrer à Strasbourg à l'occasion d'une session du Parlement Européen, nous vous prions, Madame la Députée, d'agréer l'expression de nos très sincères salutations.

Nicole Nussbaum  
Présidente de l'association Calme Gutenberg  
pour l'association Calme Gutenberg, Strasbourg

Le Réseau « Vivre Paris ! », auteur du Manifeste :

A.Ab.V (Association Antibruit de Voisinage), APABE (Association pour la Prévention et l'Action contre les Bruits Excessifs), Association des Paralysés de France, HANDIRAIL, Les Droits des Non-Fumeurs, Les Droits du Piéton, Association Accomplir, Association Vivre aux Halles, Montorgueil, Saint-Eustache, Montmartre, ASSACTIVE (Association Active des Résidents et Commerçants du Quartier de l'Horloge), Association Marais Quatre, Vivre le Marais ! , Droit au sommeil, halte aux nuisances, Quartier Latin Passionnément, SOS Bruit Paris 6ème, ADDM 18, Collectif des riverains des boulevards Clichy et Rochechouart, Comité d'aménagement et d'animation du 8<sup>ème</sup> arrondissement, déCLIC 17-18, Vivre SoPi, Association des Riverains du Canal Saint-Martin, Collectif « Pour une cour tranquille », Collectif Riverains Jean-Pierre Timbaud, Les Riverains de la Butte aux Cailles, Association des riverains du quartier Necker, rues Blomet et Copreaux, XVIIe Demain, Riverains du Parc de la Villette, Vivre les Buttes-Chaumont, Vivre Secrétan, Collectif Riverains Village Ménilmontant.

Le Réseau national « Vivre la Ville ! »

ARREN (Association pour le Respect des Riverains des Etablissements de Nuit), Strasbourg ;  
Association Notre Cap, Cap d'Agde ; Association Bien Vivre à Toulouse, Toulouse ;  
Association des Riverains de Bordeaux Centre, Bordeaux ; Association pour la Sauvegarde du  
Quartier Guist'hau Delorme, Nantes ; CABA (Centre AntiBruit d'Alsace), Sélestat ; Calme  
Gutenberg, Strasbourg ; Collectif Quartier Calvaire, Nantes ; Droit Au Sommeil, Montpellier ;  
Habiter Le Bouffay, Nantes ; Les Rues de Graslin, Nantes ; Nîmes sans Bruit, Nîmes ; Quartier  
Carnot, Montpellier ; Vivre à la Daurade, Toulouse ; Vivre-au Vieux-Lyon, Lyon.